

**CONSEIL MUNICIPAL DE VIRECOURT  
SEANCE DU 16 JANVIER 2020 A 18 H 00**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MR Yves THIEBAUT  
MAIRE DE LA COMMUNE DE VIRECOURT**

**Conseillers présents :**

Mmes Annie SAUGE, Isabelle WENDLING, Annette VOINOT,  
Yves THIÉBAUT, Jean-Louis MARIN, Philippe PERRIN,

**Absents excusés :** Mr Serge SAUGE,  
Nombre de conseillers présents 06 sur 07, le Quorum est atteint.  
Convocation 06/01/2020

**Est nommé secrétaire de séance : Jean-Louis Marin**

**ORDRE DU JOUR**

**Demande de subvention au titre de la DETR (dotation équipement territoires ruraux)  
pour l'aménagement de la rue de la République.**

**DEVIS AMENAGEMENT RUE DE LA REPUBLIQUE**

L'aménagement de la rue de la République, comprend une partie de sécurisation et une partie de réfection des trottoirs pour un montant total de 81 224.52€ h.t. mais sur la délibération du 12 novembre 2019, le montant indiqué est de 82 224.52€ l'erreur est due à la somme de 1 000€ comptée 2 fois sur chaque devis correspondant à la fourniture des plans de recollement.

Par conséquent le maire demande au conseil municipal d'annuler ses 2 délibérations du 12 novembre 2019 concernant l'aménagement de la République et de délibérer à nouveau sur les montants exacts ;

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AMENAGEMENT DE SECURITE ET  
REFECTION DES TROITTOIRS RUE DE LA REPUBLIQUE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler sa délibération du 12/11/2019 suite à une erreur de 1 000€ dans le total indiqué
- de confirmer son acceptation des devis présentés par l'entreprise BAUM pour l'aménagement de sécurisation et la réfection des trottoirs de la rue de la République selon les montants suivants :
- réfection des trottoirs 40 002.65€ h.t.
- sécurisation de la sortie du parking par rétrécissement et décalage de la voie de circulation,
- création d'aménagement paysager visant à diriger la circulation 41 221.87€ h.t.  
81 224.52 € h.t.

- de solliciter une demande de subvention :
  - 1) auprès de la préfecture au titre de la DETR
    - au taux de 40% au titre de la voirie pour la réfection des trottoirs pour un montant de devis de 40 002.65€ h.t.
    - au taux de 40% au titre de la sécurité routière pour un montant de devis de 41 221.87€ h.t.

2) auprès du département au titre du fonds des amendes de police pour les travaux de sécurisation de 41 221.87€ h.t.

### **AMENAGEMENT DE SECURITE ET REFECTION DES TROTTOIRS RUE DE LA REPUBLIQUE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler sa délibération du 12/11/2019 pour l'appel d'offres des travaux d'aménagement de sécurité et réfection des trottoirs rue de la République et décide de retenir l'offre de l'entreprise BAUM pour un montant de 81 224.52€ h.t. et non de 82 224.50€ h.t. comme initialement indiqué par erreur.

Le Maire est autorisé à signer tous les actes correspondants au marché.

### **CONVENTION CREATION SERVICE COMMUN DES OUVRIERS INTERCOMMUNAUX**

Le Maire présente la convention proposée par la CC3M pour l'intervention d'ouvriers intercommunaux, pour des travaux sur les espaces verts, chemin forestier, travaux sur bâtiments selon les tarifs de la délibération de la CC3M.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les termes de la convention pour la création d'un service commun des ouvriers intercommunaux proposée par la CC3M et autorise le maire à signer la convention correspondante.

### **SDAA 54 SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT AUTONOME DE MEURTHE ET MOSELLE**

Le Maire informe le conseil que suite à la démission de Mr Sevrin, il y a lieu de nommer un nouveau délégué au SDAA 54 .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme délégué au SDAA54;

Mr Philippe PERRIN

<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Signatures</b>
MARIN	Jean Louis	
PERRIN	Philippe	

SAUGE	Annie	
THIEBAUT	Yves	
VOINOT	Annette	
WENDLING	Isabelle	